

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France.

COMMUNIQUE DU 24 NOVEMBRE 2022

**RELATIF A LA MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DES
INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIERES ET COMPTABLES DE CANCER BUSTER BIDCO SAS**

DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR

CANCER BUSTER BIDCO SAS

CONTROLE PAR

EDMOND DE ROTHSCHILD EQUITY STRATEGIES IV SLP

GERE PAR



**EDMOND
DE ROTHSCHILD**

PRÉSENTÉE PAR



PRIX DE L'OFFRE :

14,42 euros par action Oncodesign

DURÉE DE L'OFFRE :

10 jours de négociation

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquiescer des titres et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France.



Le présent communiqué (le « **Communiqué** ») a été établi par Cancer Buster Bidco SAS (l'« **Initiateur** ») et diffusé en application des dispositions des articles 231-27 2° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité en date du 22 novembre 2022 relative à l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société Oncodesign (l'« **Offre** »), apposé le visa n° 22-458 sur la note d'information établie par l'Initiateur (la « **Note d'Information** »).

AVIS IMPORTANT

Conformément aux dispositions de l'article L. 433-4 II du Code monétaire et financier et des articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, dans le cas où, à l'issue de l'Offre, le nombre d'actions Oncodesign non présentées par les actionnaires minoritaires (à l'exception des actions gratuites faisant l'objet de mécanismes de liquidité) ne représenterait pas plus de 10% du capital et des droits de vote d'Oncodesign, l'Initiateur a l'intention de demander à l'AMF la mise en œuvre, dans un délai de trois (3) mois à l'issue de la clôture de l'Offre, d'une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions Oncodesign non présentées à l'Offre (autres que les actions gratuites faisant l'objet de mécanismes de liquidité), moyennant une indemnisation unitaire égale au prix de l'Offre, après ajustements le cas échéant, nette de tous frais.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Cancer Buster Bidco SAS complétant la Note d'Information ont été déposées auprès de l'AMF le 23 novembre 2022 et mises à disposition du public ce jour.

Ces informations ainsi que la Note d'Information visée par l'AMF sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'Oncodesign (www.oncodesign-services.com) et des exemplaires peuvent être obtenus sans frais auprès de :

Cancer Buster Bidco SAS
47 Rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Société Générale
GLBA/IBD/ECM/SEG
75886 Paris Cedex 18

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF publiera un avis d'ouverture, et Euronext Paris publiera un avis annonçant les modalités et l'ouverture de l'Offre.

Avertissement

Le Communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public. La diffusion de ce Communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays.

L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Le Communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans ces pays. En conséquence, les

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquiescer des titres et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France.

personnes en possession du Communiqué sont tenues de renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

L'Initiateur décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation par toute personne de ces restrictions.